



**RAPPORT DE GESTION**  
**POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS SE TERMINANT LE**  
**30 SEPTEMBRE 2013**

Préparé par:

**RESSOURCES & ÉNERGIE SQUATEX INC**  
7055 Boul. Taschereau, Suite 500  
Brossard, Québec, J4Z 1A7

Le 28 novembre 2013

### INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion de Ressources & Énergie Squatex Inc (“Squatex” ou la “Société”) constitue le point de vue de la direction sur les activités courantes de la Société et discute des facteurs ayant affecté les résultats financiers de la période de six mois terminée le **30 septembre 2013** en comparaison avec les données de la même période de l’exercice précédent. Ce rapport est conforme aux normes de l’Instrument National 51-102 «Obligations d’information continue» et il devrait être lu en complément des états financiers intermédiaires résumés non audités pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2013 et des états financiers annuels audités pour l’exercice terminé le 31 mars 2013. Les états financiers intermédiaires résumés pour la période de six mois se terminant le 30 septembre 2013 ont été préparés conformément aux Normes internationales d’information financière (« IFRS »), incluant les chiffres comparatifs. Les résultats sont présentés en dollars canadiens.

### DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport contient des énoncés qui doivent être considérés comme des déclarations prospectives. Lesdites déclarations se rapportent à des événements futurs ou à des résultats économiques futurs de Squatex et comportent des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus qui pourraient modifier de manière appréciable les résultats, rendements ou réalisations par rapport à ce qu’expriment ou laissent entendre les déclarations de Squatex. Les événements ou résultats réels pourraient être très différents. Les déclarations prospectives contiennent des mots ou expressions tels que «anticipe», «croit», «planifie» ou tout autre mot ou expression qui suggère l’atteinte de résultats futurs. Par conséquent, la décision d’investir dans les titres de Squatex ne devrait en aucun temps être basée sur ces énoncés prospectifs. Squatex décline toute intention ainsi que toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives, à moins que cela ne soit requis par la loi.

### NATURE DES ACTIVITÉS

Squatex est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les Sociétés par actions. L’exploration et la mise en valeur de propriétés pétrolières et gazières sur le territoire du Québec constituent les principales activités de la Société. Dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, la Société est appelée à conclure des ententes de partenariat afin de diminuer les risques et les coûts de ses projets.

Squatex n’a pu jusqu’à maintenant déterminer si ses propriétés contiennent des réserves d’hydrocarbures qui pourraient être économiquement récupérables. Ce travail d’exploration pour le pétrole et le gaz comporte un très haut degré de risques et il n’existe aucune assurance que les programmes d’exploration actuels de la Société résulteront en opérations de production profitables. La valeur des intérêts de la Société dans ses propriétés de pétrole et de gaz est dépendante de l’existence de réserves récupérables économiquement ainsi que de la capacité de Squatex de trouver le financement adéquat pour développer ces réserves et d’éventuellement obtenir une production future profitable.

Squatex, dans les programmes d'exploration qu'elle développe, privilégie les territoires où les chances de succès sont les plus élevées afin d'assurer sa rentabilité à brève échéance. Jusqu'ici, ses activités sont focalisées sur ses permis de recherche dans les Basses-Terres du Saint-Laurent, où elle détient 12 permis qui totalisent 224 933 hectares, pour la recherche non-conventionnelle de gaz de shales dans l'Utica/Lorraine ainsi que pour l'exploration conventionnelle de pièges au niveau de la plateforme ordovicienne. De plus, dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspé entre Rivière-du-loup et Rimouski, où elle détient 24 permis totalisant 431 160 hectares, dans des roches siluro-dévonienues ou ordoviciennes pour la recherche conventionnelle de pétrole et de gaz. En date du 30 septembre 2013, la Société ne produit pas d'hydrocarbures. Aucune réserve prouvée de pétrole et de gaz n'a été identifiée jusqu'ici sur les permis d'exploration de Squatex.

## PERFORMANCE GÉNÉRALE

En novembre 2008, Squatex, ainsi que son partenaire Petrolympic Ltd. ("Petrolympic"), avaient signé une entente d'opérations conjointes ("Entente") avec Canbriam Energy Inc ("Canbriam") (collectivement, les "Partenaires") relativement à l'affermage des propriétés dans les Basses-Terres du Saint-Laurent. Au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2013, il n'y a pas eu d'activités d'exploration relativement à cette entente puisque tous les travaux d'exploration des partenaires dans les Basses-Terres sont repoussés dans le temps. De fait, les sociétés ayant été dispensées par le gouvernement des obligations de travaux statutaires sur les permis d'exploration pour une période pouvant aller jusqu'à trois ans, commençant à l'adoption de la loi 18 votée le 13 juin 2011 (le détenteur doit cependant acquitter les droits annuels pour conserver ses permis). Après cette période, la date d'expiration des permis sera reportée en conséquence de la durée exacte de l'étude.

De plus, récemment, le nouveau gouvernement a réitéré ce gel des travaux en instituant un moratoire sur l'exploration des gaz de schistes au Québec, ce qui cause le retrait de toute exploration de ce territoire, l'exploration conventionnelle n'étant pas dissociable de celle associée aux gaz de schiste. Ainsi, Squatex et ses partenaires n'effectueront pas de travaux d'exploration à court terme sur les permis des Basses-Terres, tant que les conditions ne changeront pas. Les partenaires avaient pris la décision d'effectuer des travaux d'abandon du forage Canbriam Farnham No.1 et de remettre en état le site selon la réglementation en vigueur. Le permis du gouvernement pour se faire est toujours en attente.

Squatex et Petrolympic ont continué d'intégrer les données récemment acquises et de réinterpréter pendant le trimestre se terminant le 30 septembre 2013 les données acquises depuis 2001 sur le territoire du Bas-Saint-Laurent-Gaspé afin de délimiter les zones ayant un meilleur potentiel en hydrocarbures et de cibler des localisations de forages futurs. Squatex avec son partenaire à 30%, Petrolympic, a développé au courant de l'année 2012 un programme de carottage géologique et effectué le choix de sites potentiels de forage. Une entente est intervenue à la mi-septembre 2012 afin de procéder à un premier carottage profond dans la partie nord-est du bloc de permis du Bas-Saint-Laurent.

Ainsi, le carottage Massé No.1, qui a débuté en octobre 2012, a atteint une profondeur totale de 1710 mètres après avoir traversé des séquences similaires aux carbonates du West Point vers 800 mètres, puis des séquences chevauchées de la base du Silurien dont des dolomies poreuses du Sayabec. Les deux séquences récifales rencontrées ont toutes deux montré des indices de gaz et de condensats qui ont été échantillonnées. Le puits a été suspendu en raison des conditions hivernales difficiles et une tête de puits a été installée en attente d'un approfondissement. Le site de forage a été vérifié régulièrement durant l'hiver pour des raisons de sécurité et de protection environnementale. Le puits a été ré-entré (Massé No.1A) à la mi-juin afin de l'approfondir et de traverser une anomalie sismique AVO présentant une réponse de présence de fluides. Cet objectif fut rencontré en donnant de forts indices de gaz naturel dans une dolomie très poreuse et perméable du Sayabec ainsi que dans un grès du Val Brillant entre 1750 m et 1874 m (des valeurs de porosités mesurée sur les carottes allant jusqu'à 20,8% avec une perméabilité de 1624 mD). En raison d'importantes limitations de la foreuse minière et de la difficulté de contenir les venues de gaz sans les équipements appropriés, le forage fut arrêté puis complètement cimenté en juillet 2013 à une profondeur totale de 1874 m sans que l'on puisse accomplir de tests adéquats. Suite à la réception et à l'analyse en profondeur des résultats du forage Massé No.1, Squatex a émis le 15 novembre 2013 un communiqué de presse indiquant la découverte d'un réservoir qui pourrait contenir une quantité importante de gaz naturel conventionnel. Squatex évalue actuellement différentes options dans le but de financer la poursuite des travaux d'ordre géoscientifiques tels que l'acquisition de nouvelles lignes sismiques, le traitement de type AVO des autres lignes sismiques existantes et pour exécuter le forage de puits de confirmation de type pétrolier sur la structure et ainsi déterminer son potentiel.

Par la suite, la foreuse a été déménagée à environ 15 kilomètres plus à l'Est pour effectuer un second forage près de Sayabec. Le site Sayabec No.1 a été choisi pour vérifier la possibilité de la présence de dolomitisation dans les calcaires de la Formation Sayabec où une anomalie d'amplitude sismique était visible au dessus d'un biseau stratigraphique près de la limite est des permis. Une zone dolomitisée fut effectivement rencontrée près de la base du Sayabec donnant des indices de gaz naturels avant d'atteindre la profondeur totale de 759 mètres dans des roches cambro-ordoviennes du Groupe de Québec.

Squatex ayant rajeuni tous ses permis d'exploration dans les Basses-Terres du Saint-Laurent et dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspé au 1<sup>er</sup> septembre 2009 (ceux-ci redevenant à leur première année d'exploration), la compagnie pourra ainsi en poursuivre l'exploration jusqu'en septembre 2019 à condition qu'elle s'acquitte des obligations qui y sont reliées. La loi 18, votée en juin 2011, est venue prolonger cette période d'exploration d'une durée pouvant s'étendre jusqu'à trois ans supplémentaires afin de permettre la tenue des études environnementales initiées par le gouvernement.

La stratégie actuelle de la Société est de se préparer à la reprise de l'exploration de ses permis de recherche de pétrole et de gaz en partenariat avec Petrolympic tout en continuant de rechercher d'autres opportunités d'affaires. En août 2013, Squatex a acquitté les droits annuels (rentes) pour ainsi conserver tous ses permis en conformité avec les règlements de la loi sur le pétrole et le gaz.

### TENDANCES

Alors que les conditions économiques générales continuent de stagner et qu'une stabilité relative semble se dessiner sur les marchés financiers, une incertitude significative persiste toujours concernant les perspectives mondiales à court et à moyen termes. De plus, les différentes prises de position récentes au sujet de l'exploitation future des Gaz de Shales dans la Province de Québec ainsi que la tenue d'une étude environnementale stratégique pouvant durer jusqu'à trois ans, puis l'annonce d'un moratoire sur l'exploration du gaz de schiste fera en sorte de causer des retards dans les travaux d'exploration prévus par la Société et/ou par ses partenaires. La Direction et le Conseil d'administration vont suivre avec attention les développements à ce sujet et voir leurs implications sur le fonctionnement de Squatex.

### SOMMAIRE DES PROPRIÉTÉS D'EXPLORATION

Au 30 septembre 2013, Squatex possède des intérêts sur un total de 656 093 hectares (1,621,205 acres) de permis d'exploration de pétrole et de gaz dans le Bassin des Appalaches du Québec sur les territoires des Basses-Terres du Saint-Laurent et du Bas-Saint-Laurent-Gaspé (Voir la carte ci-jointe). Les propriétés de la Société dans les Basses-Terres du Saint-Laurent sont 70% d'intérêts dans 224,933 hectares (555,809 acres) en partenariat avec Petrolympic et 28% d'intérêts de la surface jusqu'au Toit du Trenton dans 8,000 hectares (19,768 acres) selon une entente avec Canbriam et 70% dans ce même bloc en-dessous du Toit du Trenton. Ces propriétés constituent une position significative dans les objectifs non-conventionnels de l'Utica-Lorraine et dans les objectifs conventionnels des carbonates Trenton-Black River. Squatex a aussi des propriétés dans la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspé constituées par 70% d'intérêts dans 431,160 hectares (1,065,396 acres) en partenariat avec Petrolympic entre Rimouski et Rivière-du-loup qui sont prospectives pour le pétrole léger et le gaz dans des objectifs récifaux et dans des dolomies hydrothermales.

Les tableaux suivants présentent les permis en vigueur sur lesquels Squatex possède un intérêt. En août 2013, Squatex a renouvelé tous les permis dont l'échéance arrivait le 1<sup>er</sup> septembre 2013. Pour la localisation des permis, se référer à la carte:

# Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour la période de six mois se terminant le 30 septembre 2013

## PERMIS À 70% D'INTÉRÊTS DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT:

Numéro de permis	Renouvellement	Superficie (Ha)
2009RS287	01/09/2014	20 871
2009RS288	01/09/2014	17 990
2009RS289	01/09/2014	20 909
2009RS290	01/09/2014	7 248
2009RS291	01/09/2014	22 447
2009RS292	01/09/2014	18 827
2009RS293	01/09/2014	14 580
2009RS294	01/09/2014	21 664
2009RS295	01/09/2014	19 316
2009RS296 (partie)	01/09/2014	20 339 *
2009RS297	01/09/2014	16 342
2009RS298 (partie)	01/09/2014	24 400 *
<b>Sous-total</b>		<b>224 933</b>

\* 60% d'intérêts entre la surface et le Toit du Trenton sur un bloc de 8,000 Ha ont été transférés conjointement par Squatex et Petrolympic selon l'Entente à Canbriam sur ces deux permis. Squatex conserve 70% en-dessous du Toit du Trenton.

## PERMIS À 28% D'INTÉRÊTS DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT (DE LA SURFACE AU TOIT TRENTON):

Numéro de permis	Renouvellement	Superficie (Ha)
2009RS296 (partie)	01/09/2014	20 339
2009RS298 (partie)	01/09/2014	24 400
<b>Sous-total</b>		<b>8,000 de 44 739</b>

# Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour la période de six mois se terminant le 30 septembre 2013

## PERMIS À 70% D'INTÉRÊTS DANS LE BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉ:

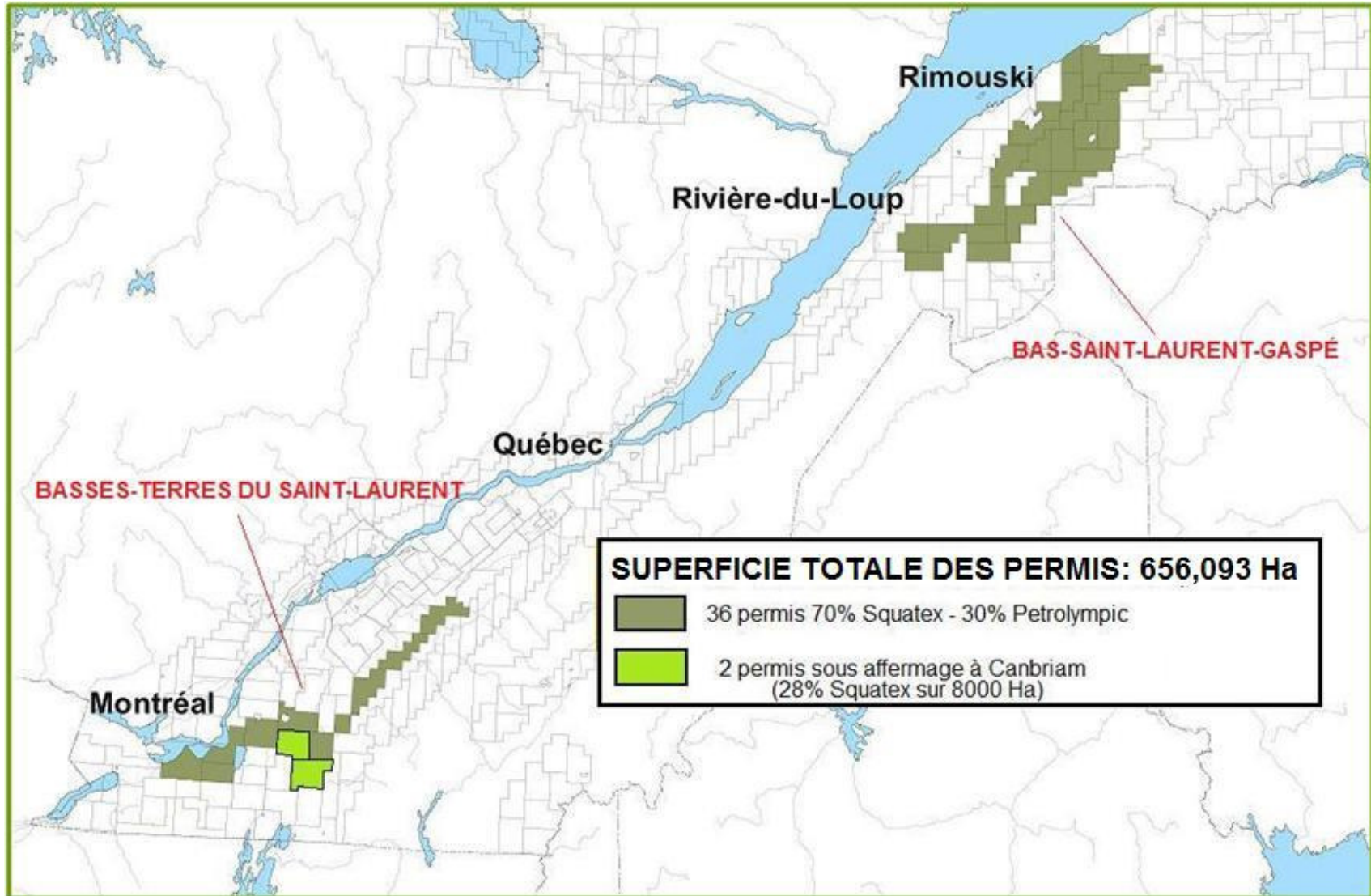
Numéro de permis	Renouvellement	Superficie (Ha)
2009RS299	01/09/2014	18 975
2009RS300	01/09/2014	20 704
2009RS301	01/09/2014	17 136
2009PG552	01/09/2014	10 267
2009PG553	01/09/2014	23 068
2009PG554*	01/09/2014	15 150
2009PG555	01/09/2014	16 438
2009PG556*	01/09/2014	23 666
2009PG557	01/09/2014	9 894
2009PG558	01/09/2014	19 420
2009PG559	01/09/2014	18 737
2009PG560	01/09/2014	19 817
2009PG561	01/09/2014	24 435
2009PG562	01/09/2014	19 847
2009PG563	01/09/2014	22 573
2009PG564	01/09/2014	14 377
2009PG565	01/09/2014	15 370
2009PG566	01/09/2014	21 454
2009PG567	01/09/2014	20 631
2009PG568	01/09/2014	20 668
2009PG569	01/09/2014	13 497
2009PG570	01/09/2014	7 608
2009PG571	01/09/2014	20 951
2009PG572	01/09/2014	16 477
<b>Sous-total</b>		<b>431 160</b>

\* Région Gaspé

# Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour la période de six mois se terminant le 30 septembre 2013

## CARTE DE LOCALISATION DES PERMIS D'EXPLORATION DE SQUATEX:





### ACTIVITÉS D'EXPLORATION

#### PERMIS DU BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉ

La compilation et l'intégration en 2012 de tous les résultats encourageants obtenus récemment dans la région ont mené Squatex à discuter avec son partenaire Petrolympic des possibilités de poursuivre le carottage des nouvelles cibles d'intérêts trouvées. Une entente est ainsi intervenue à la mi-septembre 2012 afin d'effectuer dès l'automne un premier carottage profond dans la partie nord-est du bloc de permis du Bas-Saint-Laurent.

Le carottage Massé No.1, localisé dans la Municipalité de Ste-Jeanne-D'Arc a été implanté en octobre 2012 pour une profondeur prévue de 1500 mètres. Vu la profondeur importante visée, le puits a été équipé d'un BOP monté sur un casing cimenté d'une longueur de 150 mètres (égale à 10% de la profondeur totale prévue). Le carottage a été arrêté à la fin novembre à une profondeur de 1710 mètres en raison des conditions hivernales difficiles. Le puits a été suspendu et une tête de puits a été installée, en attente d'autres résultats et de la possibilité d'approfondissement à l'été 2013. Le forage supervisé par une équipe de cinq ingénieurs et géologues a commencé dans des lits très perturbés de la Formation St-Léon, puis a traversé des séquences similaires aux carbonates récifaux du West Point vers 800 mètres, suivies de séquences chevauchées de la base du Silurien dont une épaisseur de 15 mètres de dolomies poreuses dans les récifs du Sayabec. Ces deux séquences récifales ont toutes deux montré des indices de gaz et condensats qui ont été échantillonnées. Des travaux de surveillance du puits et de mesures des fluides avec analyses ont été effectués à intervalles réguliers afin de s'assurer de la sécurité et du respect de l'environnement durant l'hiver en attendant la décision de poursuivre le forage.

Le puits a été ré-entré (Massé No.1A) à la mi-juin 2013 afin de l'approfondir et de traverser une anomalie sismique AVO présentant une réponse de présence de fluides. Cet objectif fut rencontré en donnant de forts indices de gaz naturel (89% Méthane) dans une dolomie très poreuse et perméable de la base du Sayabec ainsi que dans un grès du Val Brillant entre 1750 m et 1874 m. La zone poreuse rencontrée se situe entre 1790 m et 1874 m. La carotte à partir de 1847 m montre une épaisseur de 10 mètres contenant des porosités atteignant 20,8% avec une perméabilité de 1624 mD. L'interprétation structurale de la sismique montre que la zone prospective de l'anomalie AVO pourrait s'étendre sur quelques 20 km<sup>2</sup>, ce qui pourrait se traduire, en utilisant les différents paramètres mesurés lors du forage, par un réservoir pouvant contenir un volume susceptible atteindre 100 BCF. D'autres travaux d'exploration seront nécessaires afin de bien évaluer le réservoir de la structure de Massé et en confirmer son potentiel. Au début de septembre 2013, une décision a été prise afin de retraiter les lignes sismiques de la région afin de tenter de démontrer l'extension de la zone AVO.

En raison d'importantes limitations de la foreuse minière utilisée pour le carottage de Massé No.1 et de la difficulté de contenir les venues de gaz sans avoir les équipements appropriés, le forage fut arrêté puis complètement cimenté à une profondeur totale de 1874 m sans pouvoir traverser les quelques 40 m restant du Val Brillant et sans que l'on puisse accomplir de tests adéquats.

Par la suite, la foreuse a été déménagée à environ 15 kilomètres plus à l'Est pour effectuer un second forage près de Sayabec. Le site Sayabec No.1 a été choisi pour vérifier la possibilité de la présence de dolomitisation dans les calcaires de la Formation Sayabec où une anomalie d'amplitude sismique était visible au dessus d'un biseau stratigraphique près de la limite est des permis. Une zone dolomitisée fut effectivement rencontrée près de la base du Sayabec donnant des indices de gaz naturels avant d'atteindre la profondeur totale de 759 mètres dans des roches cambro-ordoviciennes du Groupe de Québec.

Suite à la réception et à l'analyse en profondeur des résultats du forage Massé No.1, Squatex a émis le 15 novembre 2013 un communiqué de presse indiquant la découverte d'un réservoir qui pourrait contenir une quantité importante de gaz naturel conventionnel.

### **PERMIS DES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT**

En raison de la décision gouvernementale de la tenue d'une évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schistes et des restrictions et délais que celle-ci a apportés, suivie du moratoire sur l'exploration des gaz de schistes mis en force récemment par le nouveau gouvernement, Squatex et ses partenaires ne prévoient pas d'activités d'exploration sur le terrain à court terme sur les permis des Basses-Terres, outre la revue des informations techniques et ce, à moins que les conditions ne changent.

### **DÉPENSES D'EXPLORATION ENCOURUES**

La Société compte sur l'expertise professionnelle de son équipe de géologues pour diriger et superviser ses programmes d'exploration. La direction évalue le bien-fondé des programmes d'exploration proposés et en approuve les dépenses lorsqu'elles sont jugées utiles et justifiées pour faire avancer les connaissances de façon prudente et nécessaire. Pour la période de trois mois se terminant le 30 septembre 2013, Squatex a dépensé 262 462 \$ (190 999 \$ pour la période de trois mois se terminant le 30 septembre 2012) sur ses propriétés non-prouvées de pétrole et de gaz. De ces montants, Squatex recevra des crédits d'impôts relatifs aux ressources de 91 862 \$ (76 782 \$ pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2012), ce qui représente des dépenses d'exploration et d'évaluation nettes de 170 600 \$ pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2013 et de 114 217 \$ pour le deuxième trimestre de 2012. Suite aux résultats obtenus relativement au forage Massé No.1, la Société est à revoir son budget de dépenses d'exploration afin de conduire d'autres travaux géologiques dans le même environnement. Aucune autre dépense d'exploration, sauf celles de suivi des dossiers, n'est prévue à ce stade-ci, les crédits cumulés des dépenses d'exploration passées couvrant les obligations de l'année courante sur tous les permis. Squatex conserve tout de même une grande flexibilité de dépenses pour des activités d'exploration qui pourraient s'avérer nécessaires ou importantes pour le futur de la Société.

### **DIVULGATIONS TECHNIQUES**

Les divulgations techniques apparaissant sous le titre "Performances Générales" et "Activités d'exploration" ont été préparées par Paul Laroche, ing, géo, qui est une personne qualifiée selon l'Instrument National 51-101.

### OBLIGATIONS

Afin de maintenir ses permis d'exploration en force, Squatex doit payer une rente annuelle de \$0.10 par hectare (changeant à \$0.50 par hectare à partir de 2014) et effectuer des travaux statutaires d'un minimum de \$0.50 par hectare la première année, augmentant de \$0.50 par hectare à chacune des années subséquentes jusqu'à la cinquième année. À la fin de cette période initiale, la Société a l'option de renouveler les permis pendant cinq ans en payant une rente annuelle de \$0.50 par hectare (changeant à \$2.50 par hectare à partir de 2014) et en effectuant un minimum de travaux de \$2.50 par hectare. Des crédits de dépenses statutaires supplémentaires au minimum requis sont accordés par le gouvernement et ceux-ci servent à réduire les obligations subséquentes. La loi 18, votée le 13 juin 2011, dispense des obligations de travaux pendant la tenue de l'évaluation environnementale stratégique. Squatex a néanmoins continué d'effectuer des travaux et a effectué le paiement des rentes pour le 1<sup>er</sup> septembre 2013 afin de conserver tous ses permis d'exploration pour l'année d'exploration courante.

### RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

La Société est sujette aux lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont très difficiles à identifier en termes de résultats, de temps et d'impacts. Au meilleur de sa connaissance, Squatex conduit ses opérations dans les règles de l'art de manière à être en tout temps cohérent avec la législation et la réglementation gouvernementale en matière d'environnement.

### RISQUES ET INCERTITUDES

L'exploitation pétrolière et gazière comporte de nombreux risques, qui peuvent même résister à une combinaison d'expérience, de connaissances et d'évaluation soignée. Le succès commercial à long terme de Squatex dépend de son aptitude à trouver, à acquérir, à développer et à exploiter commercialement des réserves de pétrole et de gaz naturel. Sans l'ajout continu de nouvelles réserves, toutes les réserves que Squatex pourraient détenir à un moment donné, et leur potentiel d'exploitation, pourraient diminuer au fil du temps. Une augmentation future des réserves de Squatex dépendra, non seulement de son aptitude à effectuer de la prospection et du développement des propriétés qu'elle pourra détenir de temps à autre, mais également de son aptitude à choisir et à acquérir des propriétés productives et des zones productives possibles appropriées. Il est impossible de certifier que Squatex puisse être en mesure d'identifier des propriétés acceptables à des fins d'acquisition ou de participation. Qui plus est, même si de telles occasions d'acquisition ou de participation sont identifiées, Squatex peut décider qu'en fonction des conditions actuelles du marché, des modalités d'acquisition et de participation ou d'établissement des prix font en sorte que de telles acquisitions ou participation soient non rentables. On ne peut assurer que Squatex réussira à découvrir ou à acquérir des gisements de pétrole ou de gaz naturel, ni même si elle les découvre, que ces ressources soient de quantité commerciale.

### ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE ET MORATOIRE SUR LES GAZ DE SCHISTES

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2011, le gouvernement du Québec a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (« BAPE »), le mandat de mener une commission d'enquête et des audiences publiques sur le développement durable des Shales d'Utica au Québec. Le rapport du BAPE, rendu public le 8 mars 2011 par le ministre de l'environnement et du développement durable du Québec (le rapport complet est disponible à l'adresse suivante : [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Gaz\\_de\\_schiste/Index.htm](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Gaz_de_schiste/Index.htm)) recommande au gouvernement du Québec de tenir une évaluation environnementale stratégique (« ÉES ») dont la durée estimative sera de 24 à 30 mois selon le ministre de l'environnement. Pendant cette étude, le BAPE recommande que la fracturation hydraulique de puits ne soit autorisée que dans la mesure où elle permettra d'améliorer la connaissance scientifique dans le cadre de l'ÉES. À long terme, la décision du gouvernement du Québec de lancer une évaluation environnementale stratégique (« ÉES ») sur le développement et la mise en exploitation des Shales d'Utica, suivi du moratoire sur l'exploration des gaz de schistes pourrait avoir un impact significatif sur les affaires de la Société dans la mesure où il est difficile de prévoir quelles seront les décisions gouvernementales qui en découleront. À court terme, les activités d'exploration de la Société, comme celles de toutes les autres entreprises actives au Québec, s'arrêteront complètement sur le territoire des Basses-Terres du Saint-Laurent, les obligations de travaux sur les permis étant suspendues par la loi 18 votée le 13 juin 2011 et à cause du niveau élevé d'incertitudes soulevées par nombre de groupes de citoyens quant au futur de l'exploration pétrolière et gazière au Québec.

### INCERTITUDE QUANT AUX RÉSERVES ESTIMATIVES DE GAZ NATUREL ET DE PÉTROLE BRUT

L'estimation des réserves pétrolières et gazières relève d'un processus complexe qui repose sur un nombre considérable de décisions et d'hypothèses permettant d'évaluer les données géologiques, géophysiques, d'ingénierie et économiques qui sont disponibles à l'égard de chaque réservoir. Par conséquent, de telles estimations sont imprécises de nature. Les données réelles quant à la production future du pétrole et du gaz, les revenus et les dépenses pétrolières et gazières peuvent varier de façon importante. Toute fluctuation importante dans ces hypothèses pourrait avoir des conséquences importantes sur les quantités estimatives et la valeur actuelle des réserves. De plus, ces réserves peuvent faire l'objet de révisions à la hausse ou à la baisse compte tenu de l'historique de production, des résultats qui seront obtenus lors de travaux d'exploration et des mises en valeur futures, des cours en vigueur pour le pétrole et le gaz et d'autres facteurs dont plusieurs sont indépendants de la volonté de Squatex. Il est fort probable que la production réelle ainsi que les revenus, les impôts, les dépenses de mise en valeur et les frais d'exploitation à l'égard des réserves varieront par rapport aux estimations établies et ces variations pourraient être importantes. En date du 30 septembre 2013, il n'y a aucune réserve de gaz et de pétrole prouvée, probable ou possible sur les terrains détenus par Squatex.

### IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION

L'industrie du pétrole et du gaz est assujettie à des mesures de contrôle élaborées et à la réglementation mise en place par les divers paliers de gouvernement visant les prix, les redevances, la détention de terrains, les quotas de production, l'importation et l'exportation du pétrole et du gaz et la protection de l'environnement. Rien ne permet de prévoir avec certitude les incidences de ces mesures de contrôle ou de cette réglementation sur les opérations de la Société ni d'une modification à ces dernières.

L'industrie du pétrole et du gaz naturel est actuellement assujettie à une réglementation environnementale en vertu de diverses lois fédérales et provinciales. Ces lois prévoient des restrictions et des interdictions quant à l'émission ou la libération de diverses substances produites ou utilisées relativement à certaines activités d'exploitation de l'industrie du pétrole et du gaz et qui ont des incidences sur l'emplacement des puits et des installations et sur la mesure dans laquelle l'exploration et la mise en valeur sont autorisées. En outre, la législation exige que l'abandon et la revalorisation des puits et de l'installation soient effectués à la satisfaction des autorités provinciales. La violation de ces lois peut donner lieu à l'imposition d'amendes et de pénalités, à la suspension ou à la révocation des permis et autorisations nécessaires à l'exploitation d'une entreprise et la responsabilité civile pour dommages causés par la pollution. Au Québec, les questions relatives au respect de l'environnement sont régies, depuis le 21 septembre 1972, par la loi intitulée la Loi sur la qualité de l'environnement (la « Loi québécoise sur la protection de l'environnement »). La loi québécoise sur la protection de l'environnement impose des obligations de respect de l'environnement, d'information et de surveillance. En outre, elle met en place un processus d'étude d'impact et de consultation publique plus élargie sur les questions d'évaluation environnementale et d'application de la loi.

### PERMIS, LICENCES ET APPROBATIONS

Au Québec, celui qui recherche du pétrole ou du gaz naturel doit être titulaire d'un permis de recherche de pétrole et de gaz naturel délivré aux termes de la Loi sur les mines (Québec). Le permis est délivré, pour un territoire donné, à toute personne qui satisfait aux conditions et acquitte les droits annuels fixés par règlement. La période de validité d'un permis est de cinq ans. Il peut être renouvelé pour une période d'un an, au plus cinq fois, pour tout ou partie du territoire qui en fait l'objet à certaines conditions mentionnées dans la Loi sur les mines (Québec).

Le titulaire d'un permis de recherche de pétrole et de gaz naturel doit effectuer, chaque année, dans le territoire qui fait l'objet de son droit, des travaux dont la nature et le coût minimum sont spécifiés par règlement, incluant des études géologiques, des études géophysiques ou des forages. Les coûts minimums à encourir varient selon l'âge du permis.

# Ressources & Énergie Squatex Inc

## Rapport de gestion pour la période de six mois se terminant le 30 septembre 2013

---

En vertu de permis de recherche octroyés par le Ministère des Ressources naturelles, la Société, dans le but de préserver la validité de ses permis, doit verser des rentes de 0,10 \$ par hectare (changeant à \$0.50 par hectare à partir de 2014) et doit effectuer, dans le territoire, des dépenses d'exploration minimales équivalentes à 0,50 \$ par hectare, en hausse de 0.50 \$ par hectare à chaque année jusqu'à un maximum de 2,50 \$ par hectare. Il est à noter que la durée des permis sera prolongée du temps équivalent à la tenue de l'ÉES avec suspension des obligations de travaux pendant cette période à condition que le titulaire verse la rente annuelle. Le paiement a été effectué par Squatex en août 2013 pour couvrir la rente jusqu'en septembre 2014.

### TITRES DE PROPRIÉTÉ

Bien que la Société ait pris des moyens raisonnables pour s'assurer d'un titre valable à ses propriétés, il n'existe aucune certitude que les titres de quelconque de ses propriétés ne seront pas contestés ou remis en question. Des tierces parties pourraient avoir des réclamations valides quant à des portions sous-jacentes aux intérêts de la Société. Aucune contestation n'a été déposée ou portée à l'attention de Squatex à ce jour.

### BESOINS FUTURS DE FINANCEMENT

La Société pourrait avoir besoin de financement additionnel à l'avenir afin de poursuivre ses activités, notamment ses programmes d'exploration et de mise en valeur. Si le financement est obtenu par l'émission d'actions nouvellement émises, le contrôle de Squatex peut en être touché et les actionnaires pourraient subir une dilution additionnelle. Dans la mesure où le financement n'est pas disponible, cela pourrait avoir des conséquences sur des engagements en matière de travaux ce qui pourrait à son tour entraîner l'impossibilité pour la Société de poursuivre, en tout ou en partie, son programme projeté d'exploration et de mise en valeur, des pertes de droits de propriété ou d'occasions de revenus pour la Société.

### DÉPENDANCE À L'ÉGARD DU PERSONNEL CLÉ

Le succès de la Société dépendra en grande partie de la qualité de sa direction. La perte des services de ces personnes, ou l'incapacité d'intéresser un personnel de qualité équivalente, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur l'exploitation et les perspectives commerciales de la Société. La Société a contracté une assurance responsabilité professionnelle sur la tête de ses administrateurs et dirigeants.

### MISE EN MARCHÉ

La Société opère dans un environnement concurrentiel où le prix des matières premières dépend de plusieurs facteurs qui sont indépendants de la volonté de la Société. Les cours du pétrole et du gaz naturel ont fluctué énormément dans le passé. Les cours du pétrole sont fonction de l'offre et de la demande à l'échelle internationale, et les événements politiques, notamment au Moyen-Orient, peuvent avoir une influence importante sur les cours du pétrole et son approvisionnement à l'échelle mondiale. Toute chute dans les prix du pétrole ou du gaz naturel pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur l'exploitation future et la

situation financière de la Société et sur le niveau des dépenses engagées pour l'acquisition de réserves futures de pétrole et de gaz. De plus, la commercialisation de la production de la Société dépendrait de la disponibilité et de la capacité des systèmes de collecte et des pipelines, des conséquences de la réglementation fédérale et provinciale, et sur la conjoncture économique générale. Tous ces facteurs sont indépendants de la volonté de la Société.

Le prix du gaz naturel vendu dans le commerce interprovincial et international est établi par voie de négociations entre les acheteurs et les vendeurs. Le prix que perçoit un producteur de gaz naturel dépend, en partie, des prix des combustibles concurrents, du type de gaz naturel produit, de l'accès de moyens de transport en aval, de la durée du contrat, des conditions climatiques et de l'équilibre de l'offre et de la demande.

### **RISQUES DE POURSUITES**

La Société pourrait être tenue responsable en raison de la pollution ou à cause d'autres risques contre lesquels elle ne pourrait être assurée ou contre lesquels elle pourrait choisir de ne pas s'assurer, étant donné le coût élevé des primes ou pour d'autres raisons. Le paiement de sommes à cet égard pourrait entraîner la perte des éléments d'actif de la Société.

### **REVENDEICATIONS TERRITORIALES**

Aucune des propriétés dans lesquelles la Société détient un intérêt ne fait actuellement l'objet de revendications territoriales de la part de nations autochtones. Aucune assurance ne peut toutefois être fournie à l'effet que tel ne sera pas le cas à l'avenir.

### **DISPONIBILITÉ D'ÉQUIPEMENT DE FORAGE ET ACCÈS**

Les activités d'exploration et de mises en valeur pétrolières et gazières dépendent de la capacité de se doter d'équipement de forage et d'équipement connexes plus particulièrement dans les zones où ces activités sont exercées. La demande pour un tel équipement limité ou des restrictions quant à l'accès pourraient avoir une incidence sur la capacité de la Société de se doter d'un tel équipement et pourraient retarder les activités d'exploration et de mises en valeur, le cas échéant.

### **GESTION DE LA CROISSANCE**

La Société pourrait être soumise à des risques liés à sa croissance, notamment les contraintes et les pressions sur ses systèmes et ses mesures de contrôle internes. La capacité de la Société à procéder à une gestion de la croissance efficace exigera d'elle de mettre en œuvre et d'améliorer continuellement ses systèmes d'exploitation et d'information financière et d'accroître, de former et de gérer sa main d'œuvre de base. L'incapacité de la Société de faire face à la croissance pourrait avoir une incidence défavorable importante sur son entreprise, son exploitation et ses perspectives

### INFORMATIONS FINANCIÈRES CHOISIES

POUR LES PÉRIODES DE SIX MOIS SE TERMINANT LES 30 SEPTEMBRE 2013 ET 2012

	2013	2012
<b>EXPLOITATION</b>	\$	\$
Dépenses d'exploration et d'évaluation	333 534	168 993
Résultat net et total du résultat global	(425 055)	(356 599)
Résultat net et global par action de base et dilué	(0,009)	(0,007)

	AU 30 SEPTEMBRE 2013	AU 31 MARS 2013
<b>ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>		
Fonds de roulement	792 726	1 217 689
Actif Total	1 026 402	1 285 692
Passif total	509 308	343 543
Capitaux propres	517 094	942 149

	2013	2012
<b>FLUX DE TRÉSORERIE</b>		
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(489 827)	(260 856)



### RÉSULTATS D'EXPLOITATION ANNUELS

#### CHIFFRE D'AFFAIRES

Durant la période de six mois se terminant le 30 septembre 2013, aucune activité engendrée par Squatex n'a générée de revenu outre quelques revenus financiers non significatifs.

#### RÉSULTAT NET

La perte nette et globale de l'exercice est passée de 356 599 \$ au 30 septembre 2012 à 425 055 \$ pour la période de six mois se terminant le 30 septembre 2013. Cette augmentation de la perte s'explique principalement par l'augmentation des dépenses d'exploration et d'évaluation reliées à l'approfondissement du puits Massé No.1A (voir la section « Performance générale » pour plus de détails). De fait, les dépenses d'exploration ont augmenté de 164 541 \$ pour la période de six mois se terminant le 30 septembre 2013 lorsqu'on les compare aux dépenses de la même période de l'année précédente. De plus, l'impact de l'augmentation de la juste valeur des actions de sociétés publiques canadiennes détenues par Squatex est moindre en 2013 qu'en 2012 et ce, pour un montant de 9 717 \$. De plus, un recouvrement d'impôts exigibles de 106 856 \$ a eu lieu au cours du deuxième trimestre 2013, ceci explique une diminution de la perte nette du même montant.

#### ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le fonds de roulement de la Société a diminué de 424 963 \$ entre le 31 mars 2013 et le 30 septembre 2013 en raison d'une diminution des dépôts à terme (diminution nette de 493 291 \$). Les dépôts à terme ont été encaissés afin de permettre à Squatex de poursuivre les travaux d'exploration et d'évaluation sur le puits Massé No.1A. De plus, une société sous contrôle commun a fait une avance de 200 000 \$ à Squatex, ce qui a permis de payer les travaux d'exploration de la période de six mois se terminant le 30 septembre 2013, d'augmenter le solde de l'encaisse, tout en augmentant le passif à court terme de la société. De plus, au cours de la période de six mois se terminant le 30 septembre 2013, la société a encaissé des actifs d'impôts exigibles ainsi que des crédits d'impôts, ce qui explique la variation de ces postes à l'état de la situation financière entre le 31 mars 2013 et le 30 septembre 2013. De plus, les débiteurs ont augmenté par rapport au 31 mars 2013 passant de 77 394 \$ au 31 mars 2013 à 277 292 \$ au 30 septembre 2013 puisque les travaux d'exploration effectués au cours des mois de juin et juillet 2013 ont entraînés des comptes à recevoir importants du partenaire de Squatex (Pétrolympic) ainsi que des montants de taxes de ventes à recevoir importants.

# Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour la période de six mois se terminant le 30 septembre 2013

## SITUATION DE TRÉSORERIE

Au 30 septembre 2013, la Société disposait de 287 541 \$ en trésorerie, soit une augmentation de 210 519 \$ par rapport à l'encaisse de 77 022 \$ présentée à la fin de l'exercice se terminant le 31 mars 2013. L'augmentation des liquidités au cours de la période de six mois se terminant le 30 septembre 2013 est due à la cession de dépôts de terme pour une somme de 500 000 \$, à l'encaissement d'une avance effectuée par une société sous contrôle commun, d'une partie des actifs d'impôts exigibles et des crédits d'impôts à recevoir. Cette cession de dépôts à terme et cet encaissement d'une avance de la part d'une société sous contrôle commun servira à payer les dépenses d'exploration et d'évaluation supérieures qui ont été engagées au cours des premier et deuxième trimestres de 2013. La Société croit être en mesure de mener à bien les plans de développement à court terme et ses engagements mentionnés dans les états financiers. Il n'y a pas de risque de non liquidité lié aux instruments financiers.

## SOURCES DE FINANCEMENT

La principale source de financement provient de l'investissement des porteurs d'actions, la vente de participations dans les permis et le crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources.

## ARRANGEMENTS HORS ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

La Société ne détient aucun arrangement hors bilan significatif autre que les engagements relatifs aux obligations statutaires pour les permis d'exploration qu'elle détient.

## OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Des opérations entre parties liées ont été effectuées avec des Sociétés, dont le principal dirigeant est aussi un administrateur de la Société ou un principal dirigeant. Le total des opérations entre apparentés pour la période de six mois se terminant le 30 septembre 2013 comprend également les transactions avec les principaux dirigeants.

	2013	2012
	\$	\$
Frais de gestion	12 000	12 000
Services professionnels	86 400	86 400
Dépenses d'exploration et d'évaluation	106 131	95 476

### CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la Société a modifié sa méthode comptable relative aux dépenses d'exploration et d'évaluation afin de comptabiliser en résultat net toutes les dépenses d'exploration et d'évaluation plutôt que de les imputer au coût des actifs d'exploration et d'évaluation.

Ce changement de méthode comptable fournit des informations plus fiables et plus pertinentes du fait que les utilisateurs seront davantage en mesure d'évaluer les dépenses engagées au cours de l'année présentée et ce, dans le corps même des états financiers.

Ce changement de méthode comptable a eu les impacts suivants sur l'état intermédiaire résumé de la perte nette et du résultat global comparatif:

	Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2012		
	Montant présenté précédemment	Impact du changement de méthode comptable	Total après changement de méthode comptable
<b>Conciliation du résultat net et total du résultat global</b>			
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	(114 217)	(114 217)
<b>Résultat net et total du résultat global</b>	<b>(112 474)</b>	<b>(114 217)</b>	<b>(226 691)</b>

	Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2012		
	Montant présenté précédemment	Impact du changement de méthode comptable	Total après changement de méthode comptable
<b>Conciliation du résultat de base et dilué par action</b>			
Résultat de base et dilué par action	(0,002)	(0,003)	(0,005)

	Pour la période de six mois se terminant le 30 septembre 2012		
	Montant présenté précédemment	Impact du changement de méthode comptable	Total après changement de méthode comptable
<b>Conciliation du résultat net et total du résultat global</b>			
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	(168 993)	(168 993)
<b>Résultat net et total du résultat global</b>	<b>(187 606)</b>	<b>(168 993)</b>	<b>(356 599)</b>

# Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour la période de six mois se terminant le 30 septembre 2013

	Pour la période de six mois se terminant le 30 septembre 2012		
	Montant présenté précédemment	Impact du changement de méthode comptable	Total après changement de méthode comptable
<b>Conciliation du résultat de base et dilué par action</b>			
Résultat de base et dilué par action	(0,004)	(0,003)	(0,007)

## MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

### IFRS 9 – Instruments financiers

IFRS 9, Instruments financiers, est publiée en plusieurs phases. À ce jour, les chapitres traitant de la comptabilisation, du classement, de l'évaluation et de la décomptabilisation des actifs et passifs financiers ont été publiés. Ces chapitres sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015. D'autres chapitres traitant de la méthodologie de dépréciation et de la comptabilité de couverture sont toujours en cours d'élaboration. La Société étudie actuellement les effets éventuels de cette norme sur ces comptes. Cependant, elle ne prévoit pas adopter l'IFRS 9 avant que tous les chapitres aient été publiés et qu'elle puisse déterminer l'incidence de tous ces changements.

## ADOPTION DE NORMES COMPTABLES

### IFRS 11 – Partenariats

IFRS 11 remplace IAS 31, Participations dans des coentreprises. IFRS 11 porte sur le classement d'un partenariat sur lequel deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. SIC-13, Entités contrôlées conjointement - Apports non monétaires par des coentrepreneurs, sera supprimée au moment de l'entrée en vigueur d'IFRS 11. Selon IFRS 11, le classement d'un partenariat en tant qu'entreprise commune ou que coentreprise est fonction des droits et des obligations des parties à l'entreprise. Par contre, selon IAS 31, il existe trois types de partenariats : les entités contrôlées conjointement, les actifs contrôlés conjointement et les activités contrôlées conjointement. Par ailleurs, selon les dispositions d'IFRS 11, les coentreprises doivent être comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence, tandis que les entités contrôlées conjointement selon les dispositions d'IAS 31 peuvent être comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence ou la méthode de la consolidation proportionnelle.

Après avoir appliqué IFRS 11, la Société a examiné et évalué la forme juridique et les stipulations des accords contractuels relatifs aux participations de la Société dans des partenariats. L'application d'IFRS 11 n'a pas modifié le classement et la comptabilisation ultérieure des ententes avec Pétrolympic Ltd. et avec Canbriam Energy Inc et n'a donc pas d'impact sur les états financiers intermédiaires résumés de la Société.

### **IFRS 12 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités**

IFRS 12 est une norme concernant les informations à fournir et elle s'applique aux entités qui ont des intérêts dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées ou des entités structurées non consolidées. En général, IFRS 12 exige la présentation d'informations plus détaillées que celles qui sont exigées par les normes actuelles. L'application d'IFRS 12 n'a pas eu de conséquence majeure sur les états financiers intermédiaires résumés de la Société.

### **IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur**

IFRS 13 est une norme exhaustive portant sur l'évaluation de la juste valeur et les informations devant être fournies à cet égard au titre de toutes les IFRS en vigueur. La nouvelle norme précise que la juste valeur est le prix qui serait touché à la vente d'un actif, ou payé au transfert d'un passif, dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des participants au marché, à la date d'évaluation. Elle précise en outre les informations à fournir à propos de l'évaluation de la juste valeur. Dans le cadre des IFRS existantes, les directives sur l'évaluation et la présentation de la juste valeur varient selon les normes considérées et, dans bien des cas, elles ne prescrivent pas de base d'évaluation claire et manquent d'uniformité quant à l'information à présenter. IFRS 13 s'applique aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2013. La Société a adopté cette nouvelle norme au 1er avril 2013, ce qui n'a pas eu d'incidence majeure sur les états financiers intermédiaires résumés de la Société.

## **INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES INSTRUMENTS**

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers de Squatex se rapprochent grandement en raison de leur courte échéance, sauf lorsqu'il en est mentionné autrement dans l'analyse ci-bas.

Les actifs financiers de Squatex classés à titre de prêts et créances sont : l'encaisse, les dépôts à terme et les débiteurs. Le placement dans une société privée est classé comme actif financier disponible à la vente. Il faut noter que la juste valeur de cette instrument financier n'est pas déterminable puisqu'il ne s'agit pas d'une entité cotée et que la volatilité liée au titre est trop importante pour établir une juste valeur fiable. Les actions de sociétés publiques canadiennes sont classées comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur de ces actions a été déterminée en fonction du cours acheteur à la date de clôture.

Les passifs financiers de Squatex consistent aux dettes fournisseurs et autres créditeurs qui sont classés à titre de passifs financiers évalués au coût amorti.

## **INFORMATIONS ADDITIONNELLES EXIGÉES DES ÉMETTEURS ÉMERGENTS SANS PRODUITS D'EXPLOITATION SIGNIFICATIFS**

L'activité principale de la Société est l'exploration pétrolière et gazière et le bilan des travaux menés par la Société est présenté dans le rapport 51-101 que l'on peut retrouver sur SEDAR.

### INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Le présent rapport de gestion est préparé en date du 28 novembre 2013. Ce même rapport, ainsi que davantage de renseignements sur la Société sont disponibles sur le site Internet de SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).